



LEXCAN FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

DATE DE PRÉPARATION : 05/19/2023

SECTION 1 - IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE L'ENTREPRISE

NOM DU PRODUIT

PA-100 APPRÊT POUR MEMBRANE EPDM ET TPO

DISTRIBUTEUR

Lexsuco 2010 Corporation
3275 Orlando Dr.
Mississauga, ON, L4V 1C5
Tél: 905.792.8300
Fax: 905.792.8305

Préparer par : Lexsuco 2010 Corporation

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées.: Apprêt
Emploi de la substance / de la préparation : Couche passivante

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'URGENCE:

Chemtrec: 800.424.9300 (compte: CCN1217) OU
International: 703.527.3887 (compte: CCN1217)
Numéro d'information réglementaire:
Tél: 866.977.8833
Fax: 800.804.0182

SECTION 2 - IDENTIFICATION DES DANGERS

CLASSIFICATION DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE

SYMBOLE(S)

GHS02 Flamme



MENTION D'AVERTISSEMENT

Liquides inflammables - catégorie 2

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

CLASSIFICATION DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE

SYMBOLE(S)

GHS08 Danger pour la santé



MENTION D'AVERTISSEMENT

Toxicité pour la reproduction - catégorie 2

H361 Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées - catégorie 2

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organe à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Danger par aspiration - catégorie 1

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

CLASSIFICATION DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE

SYMBOLE(S)

GHS09 Environnement



MENTION D'AVERTISSEMENT

Toxicité pour la reproduction - catégorie 2

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

CLASSIFICATION DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE

SYMBOLE(S)

GHS07 Point d'exclamation



MENTION D'AVERTISSEMENT

Irritation cutanée - catégorie 2

H315 Provoque une irritation cutanée.

Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique catégorie 3

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

ÉLÉMENTS D'ÉTIQUETAGE

ÉLÉMENT D'ÉTIQUETAGE SGH

Le produit est classifié et étiqueté selon le Système Général Harmonisé (GHS).

PICTOGRAMME DE DANGER

GHS02



GHS07



GHS08



GHS09



MOT INDICATEUR

Danger

COMPOSANTS DANGEREUX DÉTERMINANTS POUR L'ÉTIQUETAGE:

Solvant naphta (pétrole), aliph. léger (VM&P), toluène

MENTION D'AVERTISSEMENT

Liquide et vapeurs très inflammables.

Provoque une irritation cutanée.

Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

CONSEILS DE PRUDENCE

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

Tenir hors de portée des enfants.

Lire l'étiquette avant utilisation.

Se procurer les instructions avant utilisation.

Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

Utiliser du matériel [électrique/de ventilation/d'éclairage] antidéflagrant.

Utiliser d'outils ne produisant pas des étincelles.

Prendre des mesures contre les décharges électrostatiques.

Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

Se laver soigneusement après manipulation.

Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

Éviter le rejet dans l'environnement.

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

Traitement spécifique (voir sur cette étiquette).

NE PAS faire vomir.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Demander un avis médical/Consulter un médecin.

Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

Demander un avis médical/Consulter un médecin en cas de malaise.

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

En cas d'irritation cutanée: Demander un avis médical/Consulter un médecin.

En cas d'incendie: Utiliser pour l'extinction: CO², poudre d'extinction ou eau pulvérisée.

Recueillir le produit répandu.

Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

Garder sous clef.

Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

SECTION 3 - INFORMATION DES INGRÉDIENTS

CARACTÉRISATION CHIMIQUE : Mélanges

DESCRIPTION: Mélange

COMPOSANTS DANGEREUX		
64742-89-8	solvant naphta aliphatique léger (pétrole)	50-100%
108-88-3	toluène	25-50%
1330-20-7	xylène	≤0,5%

* Les plages de concentrations réelles sont conservées en tant que secret commercial.

INDICATIONS COMPLÉMENTAIRES

Toutes les concentrations sont en pourcentage en poids sauf si l'ingrédient est un gaz. Les concentrations de gaz sont en pourcentage par volume. Tous les pigments ou charges contenus dans ce produit qui peuvent être considérés comme «dangereux» ne sont potentiellement dangereux que s'ils sont inhalés sous forme de poussière en suspension dans l'air. L'exposition à ces ingrédients tels qu'ils sont utilisés dans les mastics, les mastics, les composés de literie et les produits non pulvérisables est hautement improbable. Pour le libellé des phrases de risque répertoriées, se référer à la section 15.

SECTION 4 - PREMIER SECOURS

DESCRIPTION DES PREMIERS SECOURS

APRÈS INHALATION

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

Envoyer immédiatement chercher un médecin.

Surexposition, à l'air frais et consulter un médecin.

APRÈS CONTACT AVEC LA PEAU

Essayez le surplus de peau.

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

APRÈS CONTACT AVEC LES YEUX

Rincer les yeux ouverts pendant 20 minutes sous l'eau courante. Appelez un médecin immédiatement.

APRÈS INGESTION

Envoyer immédiatement chercher un médecin.

Recourir à un traitement médical.

Rincer la bouche avec de l'eau. Boire 1 à 2 verres d'eau mais NE PAS faire vomir. Ne pas donner de liquide à une personne somnolente, convulsive ou inconsciente. En cas de vomissements spontanés, garder la tête sous les hanches pour éviter l'aspiration.

INDICATIONS DESTINÉES AU MÉDECIN

PRINCIPAUX SYMPTÔMES ET EFFETS, AIGUS ET DIFFÉRÉS

Non disponibles.

INDICATION DES ÉVENTUELS SOINS MÉDICAUX IMMÉDIATS ET TRAITEMENTS PARTICULIÈRES NÉCESSAIRES
Non disponibles.

SECTION 5 - MESURES DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES

MOYEN D'EXTINCTION

CO₂, sable, poudre d'extinction. Ne pas utiliser d'eau.

PRODUITS EXTINCTEURS DÉCONSEILLÉS POUR LES RAISON DE SÉCURITÉ

Eau

Jet d'eau à grand débit

DANGER PARTICULIERS RÉSULTANT DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE

Non disponibles.

CONSEIL AUX POMPIERS

ÉQUIPEMENT SPÉCIAL DE SÉCURITÉ

Vêtements de protection et appareil respiratoire.

SECTION 6 - MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

PRÉCAUTIONS INDICIDUELLES, ÉQUIPEMENT DE PROTECTION ET PROCÉDURES D'URGENCE

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Veiller à une aération suffisante.

PRÉCAUTIONS POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

Éviter de rejeter à l'égout, les fosses et les caves.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

MÉTHODE ET MATÉRIEL DE CONFINEMENT ET DE NETTOYAGE

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Évacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

Ne pas rincer à l'eau ou aux produits nettoyants aqueux.

RÉFÉRENCE À D'AUTRES RUBRIQUES

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

SECTION 7 - MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

MANIPULATION

PRÉCAUTIONS À PRENDRE POUR UNE MANIPULATION SANS DANGER

Éviter tout contact prolongé ou répété avec la peau.

Évitez le contact avec les yeux.

Laver soigneusement après la manipulation.

Ouvrir les conteneurs dans un endroit bien aéré et éviter de respirer les vapeurs de l'espace de tête.

Éviter la formation d'aérosols.

PRÉVENTIONS DES INCENDIES ET DES EXPLOSIONS

Garder le contenant fermé lorsqu'il n'est pas utilisé.

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

CONDITIONS D'UN STOCKAGE SÛR, Y COMPRIS D'ÉVENTUELLE INCOMPATIBILITÉS

STOCKAGE:

EXIGENCES CONCERNANT LES LIEUX ET CONTENEURS DE STOCKAGE

Stocker dans un endroit frais

INDICATION CONCERNANT LE STOCKAGE COMMUN

Ne pas conserver avec les agents d'oxydation.

AUTRES INDICATIONS SUR LES CONDITIONS DE STOCKAGE

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.

UTILISATION(S) FINALE(S) PARTICULIÈRE(S)

Non disponibles.

SECTION 8 - MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

INDICATION COMPLÉMENTAIRES POUR L'AGENCEMENT DES INSTALLATIONS TECHNIQUES

Sans autre indication, voir point 7.

PARAMÈTRES DE CONTRÔLE

COMPOSANTS PRÉSENTANT DES VALEURS-SEUIL À SURVEILLEUR PAR POSTE DE TRAVAIL

108-88-3 toluène	
EL (Canada)	Valeur à long terme: 20 ppm R
EV	Valeur à long terme: 20 ppm

REMARQUE SUPPLÉMENTAIRE

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

CONTRÔLE D'EXPOSITION

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUEL

MESURES GÉNÉRALES DE PROTECTION ET D'HYGIÈNE

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Conservé à part les vêtements de protection.

Éviter tout contact avec la peau.

Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

PROTECTION RESPIRATOIRE

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

PROTECTION DES MAINS

GANTS DE PROTECTION



Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation. À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée. Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

MATÉRIAUX DES GANTS

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

TEMPS DE PÉNÉTRATION DU MATÉRIAU DES GANTS

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

PROTECTION DES YEUX

Lunettes de protection

LUNETTES DE PROTECTION HERMÉTIQUES



PROTECTION DU CORPS

Vêtements de travail protecteurs

SECTION 9 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

INFORMATION SUR LES PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES ESSENTIELLES	
INDICATION GÉNÉRALES	
ASPECT:	
Forme:	Liquide
Couleur :	Transparent
Odeur :	De type solvanté
Seuil olfactif :	Non déterminé.
Valeur du pH :	Non déterminé.
Changement d'état	
Point de fusion/point de congélation :	Non déterminé.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	85°C (185°F)
Point d'éclair:	7,8°C (46°F)
Inflammabilité (solide, gaz):	Non déterminé.
Température de décomposition :	Non déterminé.
Température d'auto-inflammabilité :	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
Propriétés explosives :	Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former..
Limites d'explosion:	
Inférieure:	1,2 Vol %
Supérieure :	7,0 Vol %
Pression de vapeur à 20 °C: (68°F):	29 hPa (21,8 mm Hg)
Densité à 20°C (68°F):	.8 g/cm ³ (6.676 lbs/gal)
Densité relative	Non déterminé.
Densité de vapeur:	Non déterminé.
Taux d'évaporation::	Non déterminé.
Solubilité dans/miscibilité avec l'eau::	Pas ou peu miscible
Coefficient de partage: n-octanol/eau::	Non déterminé.
Viscosité::	
Dynamique:	Non déterminé.
Cinématique:	Non déterminé.
Teneur en solvants:	
Solvants organiques:	82,5 %
Teneur en substances solides:	15,0 %
Autres informations :	Poids par gallon = 6,6 lb/gal COV <690 g/L

SECTION 10 - STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

REACTIVITÉ:

Non disponibles.

STABILITÉ CHIMIQUE

DÉCOMPOSITION THERMIQUE/CONDITIONS À ÉVITER

Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

POSSIBILITÉ DE RÉACTIONS DANGEREUSE

Aucune réaction dangereuse connue.

CONDITIONS À ÉVITER

Chaleur, flammes, étincelles

MATIÈRES INCOMPATIBLES

Réactions aux agents d'oxydation puissants.

PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX

Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

Hydrocarbures

SECTION 11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

INFORMATIONS SUR LES EFFETS TOXICOLOGIQUES

TOXICITÉ AIGUË:

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

108-88-3 toluène

Oral	LD50	5,000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	12,124 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LD50/4 h	5,320 mg/l (souris)

EFFET PRIMAIRE D'IRRITATION

CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE

irritant de la peau

Irrite la peau et les muqueuses.

LÉSION OCULAIRE GRAVE/IRRITATION OCULAIRE

Les vapeurs peuvent être irritantes pour les yeux.

INDICATION TOXICOLOGIQUES COMPLÉMENTAIRES

Le produit présente les dangers suivants selon les méthodes de calcul approuvées en interne pour les préparations :

Irritant

Cancérogène.

Le produit peut causer des dommages héréditaires.

CATÉGORIES CANCÉROGÈNE

IARC / CIRC (Centre International de Recherche sur le Cancer)

108-88-3	toluène	3
1330-20-7	xylène	3
102-71-6	Triéthanolamine	3

·NTP / PNT (Programme National de Toxicologie)

Aucun des composants n'est compris.

Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction) :

Toxicité pour la reproduction - catégorie 2

SECTION 12 - INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

TOXICITÉ:

TOXICITÉ AQUATIQUE

Ne devrait pas être nocif pour les organismes aquatiques.

PERSISTANCE ET DÉGRADABILITÉ

Non disponibles.

COMPORTEMENT DANS LES COMPARTIMENTS DE L'ENVIRONNEMENT

POTENTIEL DE BIOACCUMULATION

Non disponibles.

MOBILITÉ DANS LE SOL

Non disponibles.

AUTRES INDICATIONS ÉCOLOGIQUES

INDICATIONS GÉNÉRALES

Aucune évaluation écotoxicologique n'est à notre disposition à l'heure actuelle.

Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

RESULTS DES ÉVALUATIONS PBT ET vPvB

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

AUTRES EFFETS NÉFASTES

Non disponibles.

SECTION 13 - CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

MÉTHODES DE TRAITEMENT DES DÉCHETS

RECOMMANDATION

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

EMBALLAGES NON NETTOYÉS

RECOMMANDATION

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

SECTION 14 - INFORMATIONS RELATIVE AU TRANSPORT

Numéro ONU DOT/TMD, ADR, IMDG, IATA	UN1133
Désignation officielle de transport de l'ONU DOT/TMD ADR IMDG, IATA	ADHÉSIFS 1133 ADHÉSIFS mélange (pression de vapeur à 50 °C inférieure ou égale à 110 kPa) ADHÉSIFS, mélange
Classe(s) de danger pour le transport DOT/TMD (Règlement sur le transport des marchandises dangereuses):   Classe Étiquette	
ADR, IMDG   Classe Étiquette	3 Liquides inflammables. 3
IATA  Classe Étiquette	3 Liquides inflammables. 3

Groupe d'emballage DOT/TDG, ADR, IMDG, IATA	II
Dangers pour l'environnement:	Le produit contient matières dangereuses pour l'environnement : solvant naphtha aliphatique léger (pétrole)
Marine Polluant:	Oui (DOT) Signe conventionnel (poisson et arbre)
Marquage spécial (ADR):	Signe conventionnel (poisson et arbre)
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Attention: Liquides inflammables.
Numéro d'identification du danger (Indice Kemler):	33
No EMS:	F-E,S-D
Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	Non applicable.
Indications complémentaires de transport: DOT/TMD	Une preuve de transport Classification : la SDD logiciels de creation a basé les capacités de classification TMD sur la composition des produits. Les produits sont classés selon la date de révision fourni sur la SDD.
Remarques :	Marquage spécifique avec le symbole (poisson et arbre).
ADR Quantités exceptées (EQ): E2 Quantités limitées (LQ) 5L Catégorie de transport 2 Code de restriction en tunnels	E2 5L 2 D/E
«Règlement type» de l'ONU: :	UN1133, ADHÉSIFS mélange (pression de vapeur à 50 °C inférieure ou égale à 110 kPa), 3, II

SECTION 15 - INFORMATION RÉGLEMENTAIRE

RÉGLÉMENTATION/LÉGISLATION PARTICULIÈRES À LA SUBSTANCE OU AU MÉLANGE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ, DE SANTÉ ET D'ENVIRONNEMENT

TSCA (Loi sur le contrôle des substances toxiques)

Tous les composants sont compris.

(LIS) LISTE INTÉRIEURE DES SUBSTANCES DU CANADA

Tous les composants de ce produit figurent sur la LIS (liste intérieure des substances du Canada) ou sont exemptés des exigences de la LIS.

INFORMATION DE DANGER RELATIVE AU PRODUIT

Le produit est classé et identifié suivant les directives sur les Produits dangereux

PRESCRIPTION NATIONALES :

INDICATION SUR LES RESTRICTION DE TRAVAIL

L'utilisation par des travailleurs correctement formés est recommandée.

INFORMATIONS SUR LA LIMITATION DE L'UTILISATION :

Classe	Part en %
NK	82,5

CLASSE DE POLLUTION DES EAUX

Classe de pollution des eaux 2 (Classification propre): polluant.

ÉVALUATION DE LA SÉCURITÉ CHIMIQUE

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

SECTION 16 - AUTRE INFORMATION

Bien que les informations et les recommandations énoncées dans cette FDS soient présentées en toute bonne foi et considérées comme correctes à la date de cette FDS, Lexsuco Corporation ne fait aucune déclaration quant à l'exhaustivité ou à l'exactitude de ces informations. Les informations sont fournies à condition que les personnes qui les reçoivent et les utilisent déterminent elles-mêmes si elles conviennent à leur objectif avant de les utiliser. En aucun cas Lexsuco Corporation ou l'une de ses filiales ne sera responsable des dommages de quelque nature que ce soit résultant de l'utilisation ou de la confiance accordée aux informations contenues dans la FDS.

DATE DE LA PLUS RÉCENTE VERSION RÉVISÉE DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

05/19/2023

ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS

IMDG : International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT : US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS : European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50 : Lethal concentration, 50 percent

LD50 : Lethal dose, 50 percent

PBT : Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB : very Persistent and very Bioaccumulative

Préparée par : Lexsuco 2010 Corporation